

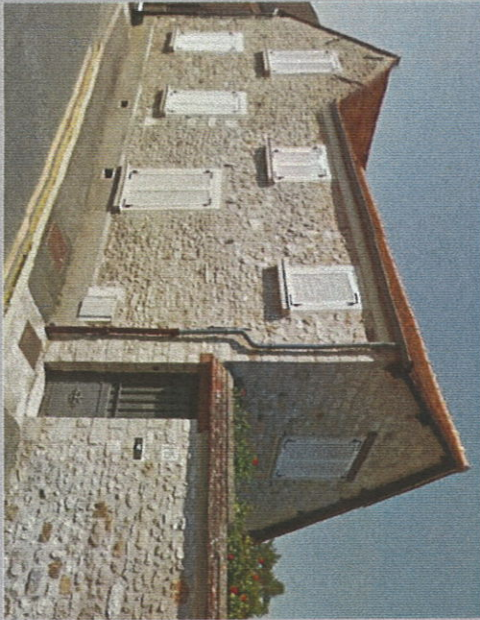
Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

ID : 077-217705284-20211007-2021\_1007\_002-DE

## MAJORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VOISENON



### 6E. Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain

Document approuvé

VOISENON  
Seine et Marne

Secteurs dans lesquels  
s'applique le Droit de  
Préemption Urbain

Echelle : 1/7500e

Architectes-Urbanistes :

Letellier-Rivière  
52 rue Saint Georges  
75009 Paris  
Tel : 01.42.45.38.62  
email : rivlet@wanadoo.fr

Secteurs soumis au Droit de préemption Urbain

- UA
- Ub
- Ue1
- Ue2
- Ue3

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

ID : 077-217705284-20211007-2021\_1007\_002-DE

